



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)



Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2020

L'An Deux Mil Vingt et le jeudi 23 SEPTEMBRE, à 19h00, les membres de la Ligue de Football de la Martinique se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'amphithéâtre Amélie PLONGEUR au Lycée de Bellevue 97200 Fort-de-France sur convocation en date du 7 septembre 2020 qui leur a été adressée par le Secrétaire Général, Jean-Claude VARRU.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel des Délégués
2. Vérification du quorum
3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique
4. Signature d'une convention de partenariat entre la Ligue de Football de Martinique et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Martinique-Guyane
5. Situation sur la crise sanitaire COVID
6. Modifications règlementaires :
 - Modification des articles 24 bis 3 et 24 bis 4 du règlement sportif de la Ligue de Football de Martinique ;
 - Modification de l'article 3.5 du règlement Futsal
7. Modalités d'organisation du futur championnat Futsal
8. Présentation du dispositif Arbitre élite
9. Présentation du partenaire Alex
10. Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur Jean-Claude VARRU, Secrétaire Général de la Ligue de Football de Martinique.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Délégués. Nous allons démarrer notre Assemblée générale. Nous saluons la présence de Monsieur Alex ROSETTE, le Président du Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Martinique-Guyane ainsi que ses collaborateurs, monsieur Jean-Luc HERRY, Directeur général adjoint de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, madame SERBIN GIBOYAU du service communication.

Bienvenue également à nos différents partenaires, entre autres la société ALEXS représentée ici par Monsieur Axel GOLD-DALG et Madame Céline CORIDON.

Bienvenue également à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ligue. Mesdames et Messieurs, vous avez été convoqués à une Assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur un certain nombre de points de l'ordre du jour.

2. Vérification du quorum

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Conformément à l'article 12.5.3 de nos statuts, il nous faut un quorum représentant un tiers au moins des membres de l'assemblée et qui doit également représenter un tiers de la totalité des voix.

Cela veut dire concrètement que pour valablement délibérer, il faut que nous ayons au minimum 29 clubs présents qui représentent 132 voix. A l'heure où je vous parle, nous avons 36 clubs présents représentant un total de voix de 190. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour que l'on vous a envoyé.

Avant de passer à l'ordre du jour, nous allons demander à l'assemblée, la possibilité de modifier cet ordre du jour puisque conformément à nos statuts, cet ordre du jour doit vous être expédié 15 jours avant la date de l'assemblée.

Ce soir, nous soumettons à votre appréciation la modification de cet ordre du jour, avec l'ajout du point suivant :

- *La signature d'une convention de partenariat entre la Ligue de Football de Martinique et la Caisse Régionale du Crédit Agricole*

Il y a également une autre modification de l'ordre du jour qui concerne une modification du règlement. Il s'agit de :

- *Modifier l'article 3.5 du règlement Futsal.*

Cette modification est en fait une régularisation statutaire. On aura l'occasion d'en parler. Nous soumettons à votre approbation la modification de cet ordre du jour.

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres présents**

Je vous rappelle le nouvel ordre du jour :

1. Appel des Délégués
2. Vérification du quorum
3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique
4. Signature d'une convention de partenariat entre la Ligue de Football de Martinique et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Martinique-Guyane
5. Situation sur la crise sanitaire COVID liée aussi bien aux compétitions, championnats, aux conséquences également sur la compétition Coupe de France et nous aborderons également sur ce sujet, le dispositif financier « aides COVID ».
6. Modifications réglementaires (modification des articles 24 bis 3 et 24 bis 4 du règlement sportif de la Ligue de Football de Martinique ; modification de l'article 3.5 du règlement Futsal)
7. Modalités d'organisation du futur championnat Futsal
8. Présentation du dispositif « Arbitre Elite »
9. Présentation du partenaire ALEXS
10. Questions diverses

Nous avons reçu une question diverse. Mais comme d'habitude, les Délégués qui souhaitent parler pourront le faire.

Je passe tout de suite la parole à Monsieur le Président, Samuel PEREAU, pour son mot d'accueil.

Président, vous avez la parole.

3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Merci Jean-Claude (*VARRU*), Monsieur le Secrétaire Général. Je salue chaleureusement et sportivement l'ensemble des Délégués, Présidents et Présidentes de clubs. Jean-Claude (*VARRU*) a salué la présence de personnalités du monde économique qui veulent accompagner le football martiniquais. On va en parler tout à l'heure.

Je remercie d'emblée, Monsieur le Proviseur, Raymond ALGER et toute l'équipe de cet établissement scolaire de nous permettre d'utiliser ce bel équipement et à travers lui, la Collectivité Territoriale de Martinique qui est quand même propriétaire de ces locaux.

Je remercie tous les amis, les amis de la presse, les techniciens, Monsieur le Technicien régional que je ne vois pas et les collègues du Conseil de Ligue.

Je ne serai pas très long. Juste pour nous souhaiter à tous des travaux fructueux. C'est une Assemblée générale ordinaire de transition qui permettra de formaliser un certain nombre de choses mais qui permettra aussi de recueillir vos avis sur des situations qui nous préoccupent.

Nous avons 10 points à l'ordre du jour. Il faut que l'on soit concis et que l'on puisse aller à l'essentiel pour ne pas prolonger cette réunion trop tardivement.

Comme à l'accoutumée, on sait que beaucoup de bénévoles, d'amis du football entre les assemblées générales nous quittent. L'un des plus illustres d'entre eux, Daniel CHARLES-ALFRED dont le nom est porté par une compétition majeure du football martiniquais, nous a laissés. Je vous demande, si vous le voulez bien, de lui accorder en hommage quelques instants de recueillement.

(Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Daniel CHARLES-ALFRED)

Merci pour lui, pour sa famille et pour tous ses proches. Nous renouvelons les très sincères condoléances du football martiniquais à l'attention de sa famille.

Nous avons cet ordre du jour. On va attaquer directement. Je souhaite vous dire, avant de rentrer dans le vif du sujet, qu'on a une situation sanitaire qui est de plus en plus compliquée. Cela se complique en Guadeloupe et cela pourrait se rapprocher de nous. On va en parler tout à l'heure.

Au-delà même de cette situation du COVID, la situation liée à cette épidémie de la dengue sérologie 3 qui circule très activement en Martinique. J'ai été, moi-même, lourdement touché avec une semaine complètement à plat et deux jours d'hospitalisation. Pour vous dire, à vous, dirigeants du sport martiniquais, à tous nos amis qui sont présents avec nous, de porter une attention très sensible à cette affaire.

A l'heure où l'on parle, la dengue sérologie 3 tue plus que le COVID en Martinique. Nous avons des jeunes joueurs, des moins jeunes qui pratiquent le soir parfois dans des espaces qui ne sont pas forcément totalement sains. Une attention doit être portée sur cette affaire en tant que responsables sportifs.

Merci et bons travaux.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. Nous abordons tout de suite le point 4 de l'ordre du jour. Il s'agit de la signature de la convention de partenariat LFM / Caisse du Crédit Agricole. Je passe la parole au deuxième vice-Président, Fred MIRAM MARTHE-ROSE.

4. Signature de la convention de partenariat entre la Ligue de Football de Martinique et la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*2^{ème} vice-Président*)

Bonsoir. On va d'abord inviter Monsieur Alex ROSETTE et Monsieur le Directeur Adjoint à nous rejoindre à la place qui vous a été réservée.

Nous allons vivre un moment particulier et j'ai envie de dire exceptionnel puisqu'en ces temps de disette, chaque fois que nous parvenons à accrocher un partenaire qui accepte de faire un bout de chemin avec le football martiniquais, c'est pour nous une aubaine.

Ce partenariat que nous allons signer tout à l'heure, a une saveur particulière parce qu'il s'agit du Crédit Agricole. J'ai envie de dire qu'entre le Crédit Agricole et la Ligue de Football, il y a beaucoup de ressemblances, de points communs parce que c'est une entreprise qui est, depuis très longtemps installée dans le pays, une société qui est installée un peu partout dans l'île, dont le pouvoir décisionnaire est localisé sur place et qui est dirigé par beaucoup d'administrateurs locaux.

Une autre particularité avec le football, c'est qu'au sein du Crédit Agricole, qui parraine beaucoup d'opérations sur le continent au niveau du sport et au niveau du football en particulier, ils considèrent le sport comme étant une école de la vie. C'est ce qui est important. Un grand intérêt est accordé au niveau de la jeunesse.

Nous avons commencé à discuter, il y a à peu près un an et demi ou deux ans avec le Crédit Agricole. Au départ c'était pour aider la Sélection de Martinique dans le cadre de la Gold Cup 2019 avec la société ALEXS. Nous leur avons demandé pourquoi ne pas continuer sur l'ensemble du football martiniquais ?

La particularité de ce partenariat, c'est qu'il vise principalement les clubs. Ce n'est pas un partenariat Sélection. C'est un partenariat qui vise les clubs et qui vise particulièrement les jeunes.

Que contient ce contrat ? On va le dévoiler en toute transparence. C'est un contrat, ce que l'on appelle le « **Naming** » c'est-à-dire qu'à partir d'aujourd'hui nos compétitions U13, U15 et U17, toutes divisions confondues ne seront plus appelées championnat U15, championnat U17, championnat 13, mais Challenge Crédit Agricole U13, U15 et U17.

Le partenaire, le Crédit Agricole, s'engage à verser au football martiniquais 36 000 € répartis sur trois ans. Cela fait 12 000€ par an. Le premier contrat c'est pour trois ans. J'espère qu'ils vont vite comprendre que l'on est prêt à aller jusqu'à un contrat sans limite. C'est à nous de montrer que l'on a la capacité à respecter les clauses de ce contrat puisque derrière tout contrat, il y a des clauses.

Pour la Ligue de Football, cela permettra d'équiper les neuf équipes finalistes des différentes compétitions et également d'attribuer des récompenses aux équipes, d'organiser au siège du Crédit Agricole une grande soirée de récompense de façon à valoriser un petit peu les performances des jeunes, avec une obligation de transparence et une bonne utilisation de la subvention qui nous est attribuée.

Je ne vais pas parler plus. Nous allons d'abord signer et nous parlerons après. Le Président PEREAU et le Président du Crédit Agricole vont procéder à la signature et après le Président PEREAU va dire deux mots ainsi qu'Alex ROSETTE, le Président du Crédit Agricole.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Le chef de cérémonie a dit qu'il faut signer avant. C'est avec plaisir que nous signons la convention de partenariat entre la Ligue de Football de Martinique et le Crédit Agricole Martinique-Guyane. Je vais parapher.

(Le Président de la Ligue de Football de Martinique et le Président de la Caisse régionale du Crédit Agricole Martinique-Guyane procèdent à la signature de la convention de partenariat)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*2^{ème} vice-Président*)

Maintenant qu'ils ont signé, on peut leur donner la parole.
Président, tu as la parole.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

De nouveau remercier cette entreprise martiniquaise qui, il faut le souligner, a une très large autonomie d'action, pour ne pas dire plus, locale et qui accepte de venir aider le football martiniquais avec un partenariat en liquidité. Les choses ne sont pas si évidentes que cela pour le monde de l'entreprise en Martinique. Il y a un marché qui est étroit. On connaît les difficultés des entreprises martiniquaises encore plus avec ce qui nous frappe en ce moment. Je pense qu'il y a lieu de véritablement saluer cet effort qui est réalisé et qui on l'espère, pourra se pérenniser, peut-être même être revu à la hausse en fonction de la qualité du partenariat que nous aurons et du respect de nos engagements.

Fred (*MIRAM MARTHE-ROSE*) ne l'a pas dit, tout à l'heure, mais au-delà même de cet apport financier économique important, il y a un certain nombre de facilités que l'entreprise nous accorde et en particulier la possibilité d'utiliser ses très belles infrastructures dont le Crédit Agricole dispose au Lamentin, à Place d'Armes et d'autres facilités que l'on pourra avoir à travers ce beau partenariat avec le Crédit Agricole.

Je ne veux pas être plus long. Je remercie encore une fois Monsieur le Président, Alex ROSETTE qui est une personnalité aussi du monde sportif.

Monsieur le Directeur HERRY, en vous souhaitant que tout puisse bien se passer en ces temps difficiles pour votre entreprise, même si peut-être que les banques souffrent un peu moins que les autres. Merci encore.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*2^{ème} vice-Président*)

Merci Président.
Monsieur le Président Alex ROSETTE, vous avez la parole.

Monsieur Alex ROSETTE (*Président du Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Martinique-Guyane*)

Bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes vraiment heureux d'officialiser ce beau partenariat qui pour nous s'inscrit sur le long terme. Les raisons qui nous ont motivés tiennent en trois points :

- En tant que seule banque réellement locale, **le Crédit Agricole Martinique-Guyane a dans son ADN la volonté et la mission de contribuer au rayonnement de son territoire, donc de notre territoire.**

En tant que banque mutualiste, le Crédit Agricole est ancré sur son territoire. Nous n'avons pas vocation à intervenir ailleurs. Par conséquent, nous insistons pleinement sur le développement de notre territoire et nous avons une relation profonde et à long terme avec lui.

Aucune autre banque de la place, ne peut pas avoir une relation aussi intense avec la Martinique sans faire preuve d'infidélité sur les autres zones géographiques sur lesquelles dépendent ses activités. Nous sommes entre nous. La CEPAC par exemple, c'est avec l'OM, la BRED est avec le club de Caen.

Nous, nos activités sont en Martinique et en Guyane. Nous vivons en Martinique et en Guyane. Toutes nos décisions, je dis bien toutes, de la plus petite à la plus importante, sont prises en Martinique et

ne peuvent être que dans l'intérêt exclusif de notre territoire. Nous ne pouvons faire de partenariats qu'en Martinique et en Guyane. C'est un point très important.

Souvent nous avons des demandes de partenariat. La première chose que nous regardons c'est l'utilité au territoire de ce partenariat. S'il n'y a pas une utilité pour le territoire, nous ne sommes pas intéressés. L'utilité pour nous, en tant que banque vient après mais la première chose que nous regardons : est-ce utile au territoire ? Parce que si le territoire se développe, nous allons nous développer. C'est très important.

- Le deuxième point pour nous c'est **le sport d'une manière générale**. Le sport c'est un terrain de jeu sur lequel le Crédit Agricole s'investit pleinement et depuis de nombreuses années.

Par la promotion du sport et de ses valeurs, nous sommes convaincus d'agir dans l'intérêt de tous les hommes et les femmes et dans l'intérêt de la société. D'où notre slogan : le sport comme école de la vie.

Nos orientations en matière de stratégie et de sponsoring sportif parce que pour nous, le sport comme école de la vie, a de nombreuses vertus.

Au niveau individuel, par exemple, le sport permet à chacun de développer ses capacités : la persévérance, la confiance, le goût de l'effort, le dépassement de soi, le respect. Tout cela contribue à l'insertion, à l'inclusion sociale, à l'égalité des chances. Les valeurs acquises au sport sont utiles toute la vie.

Au niveau collectif de la société, le sport nous réunit tous. Il développe un esprit collectif. Des fois, un peu chauvin, mais je pense que c'est nécessaire. Il contribue à un mieux vivre ensemble. C'est un fabuleux vecteur de lien social.

- Enfin, un des points qui nous a motivés pour ce partenariat, c'est qu'au niveau national et avec la Fédération française de football, **nous sommes partenaires de tous les footbals (féminins, masculins, amateurs, professionnels) et ceci, depuis plus de 45 ans**.

De plus, le football et nous voyons cela localement, nous permet de respecter un de nos principes : l'ancrage local. C'est pour cela que notre partenariat avec la Ligue de Football de la Martinique nous semble naturel et que nous avons la volonté de nous inscrire sur un partenariat à long terme.

Quand nous avons rencontré le Président PEREAU et les autres membres de la Ligue pour intervenir sur les Matinino. On l'a fait mais ce qui nous intéresse c'est vraiment le long terme, parce qu'on est une banque du long terme. Nous n'avons pas le souci du résultat immédiat. Nous, c'est le développement du territoire. C'est d'abord cela qui nous motive. C'est cela qui nous intéresse.

L'autre priorité, ce sont les jeunes. D'où notre engagement auprès des championnats U13, U15 et U17 sous l'appellation « challenge Crédit Agricole ». De plus, le football réunit beaucoup de Martiniquais et Martiniquaises, tant au niveau des pratiquants – je crois que c'est 11 000 licenciés – que du public. C'est logique que le Crédit Agricole soit présent comme il est présent sur toute la Martinique.

Lorsque la plus grande Ligue de Martinique recherche un partenaire, c'est logique et légitime que la première banque de Martinique soit à ses côtés. Quand ils sont venus nous chercher pour les Matinino, on a dit oui, ce qui fait que l'on va dire oui tout le temps – Il est rassuré le Président PEREAU (*rires*) – pas pour tout mais tout le temps. Je pense que c'est un partenariat qui est sain et qui est utile à tout le monde.

Enfin, pourquoi on l'a fait aussi ? Cela tient à la qualité des dirigeants de la Ligue de Football de Martinique. On est vraiment sur du long terme. On les a vus à l'œuvre. On a commencé à discuter avec eux il y a peut-être un an et demi. On s'est dit que l'on peut faire un bout de chemin très long avec eux. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Merci Monsieur Alex ROSETTE. Merci Monsieur HERRY. On va vous laisser regagner vos activités qui sont certainement très nombreuses, sauf si vous voulez assister quelques instants à nos travaux.

Merci encore au nom du football martiniquais, des Présidents et Présidentes de clubs qui sont là, pour ce partenariat signé ce soir.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. Nous poursuivons l'ordre du jour.

Nous passons au point 5. Il s'agit de la situation COVID. Nous allons successivement aborder le dispositif lié à cette crise sanitaire par rapport à notre championnat, également le dispositif sanitaire par rapport à la compétition Coupe de France et nous allons terminer sur ce point avec un focus sur le dispositif financier « aides COVID ».

Président PEREAU, tu as la parole.

5. Situation sur la crise sanitaire COVID

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*) expose à l'assemblée,

Merci Jean-Claude (VARRU). Beaucoup de choses à dire sur la situation sanitaire.

Le premier point c'est le report des matchs en championnat et ses conséquences. On a voulu mettre ce point à l'ordre du jour et échanger avec vous sur les risques potentiels d'impact de cette situation sur les différentes compétitions, que ce soit les compétitions seniors (hommes et femmes), les compétitions jeunes, les compétitions inter-ligues. Un point particulier à faire sur la question de la Coupe de France. On va vous en dire deux mots dans la foulée.

On aura peut-être, on ne l'espère pas, à faire des arbitrages sur les compétitions si la situation se dégrade. Les signaux, en ce moment, ne sont pas très bons. On pourrait être amené à s'affranchir ou faire l'impasse sur un certain nombre de compétitions. C'est un moment d'échanges de quelques minutes que l'on souhaiterait avoir sur ce sujet.

On rappelle qu'il y a un certain nombre de protocoles qui ont été diffusés par la Fédération Française que nous avons relayé auprès de l'ensemble des clubs, s'agissant de la pratique jeunes, s'agissant des conditions d'entraînement, s'agissant de la pratique en football à 11 mais également de la pratique en Futsal. Bien évidemment, on attire de nouveau l'attention des dirigeants sportifs sur la nécessité qu'il y a à essayer de respecter de la manière la plus stricte possible ces dispositions et ces recommandations qui sont faites par nos tutelles sportives et les tutelles gouvernementales.

L'organisation des matchs relève de l'instance Ligue mais c'est finalement la plupart du temps, les clubs qui sont les organisateurs délégués pour la Ligue. L'organisation de ces matchs doit se faire et se fait en liaison avec les collectivités municipales, les Offices des sports avec jusqu'à présent des choses qui se sont bien passées sans que l'on ait eu à avoir des signalements particuliers s'agissant du respect des choses. Evidemment, c'est parfois compliqué s'agissant de la gestion du public, s'agissant de la gestion même des acteurs. Cela peut être compliqué.

Un petit mot sur la question des conditions d'accueil du corps arbitral. L'UNAF nationale a sorti une recommandation à ses arbitres. Cela a été transmis par le Président de la commission centrale des arbitres pour inciter le corps arbitral à faire preuve de beaucoup d'indulgence même si les conditions peuvent être parfois difficiles : les espaces offerts aux arbitres en termes de vestiaires ne sont pas toujours, dans le cadre de cette crise sanitaire, adaptés. La Direction nationale des arbitres les invite à faire preuve de beaucoup d'indulgence parce que les choses sont difficiles pour tout le monde.

Sur ce point très général de la situation du COVID, c'est plus instituer un petit échange. Si vous avez des choses à nous faire remonter, si vous avez des propositions à faire. On est à l'écoute pour essayer d'améliorer les choses.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Pas de question sur ce sujet ? Pas d'interrogation ?

S'il n'y a pas de question, je voudrais simplement rappeler, Président, qu'au sein du Conseil de Ligue, nous avons deux référents COVID : le médecin fédéral, le Docteur Daniel VIGEE et Maguy NATTES, Trésorière.

Si vous avez des observations ou des questions, vous pouvez directement vous adresser à ces deux référents.

On passe au deuxième point concernant la Coupe de France.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Dans la foulée du sujet des référents, comme il est dit dans les différents protocoles qui ont été adressés, il est plus que recommandé, il est demandé à l'ensemble des clubs de désigner également au sein de leurs associations un référent COVID de manière à ce qu'il puisse avoir un œil plus attentif sur ces questions au sein du club.

Sur la compétition Coupe de France, on a une réunion en visioconférence demain avec les services de la Fédération, notamment la Direction nationale des compétitions, sur un sujet qui est particulièrement sensible. Compte tenu du fait que nous avons cette Assemblée générale, ce soir, nous avons souhaité vous éclairer sur ce qui est en train de se jouer. Evidemment, cela ne concerne pas tous les clubs mais c'est un sujet tellement sensible. Cette posture de la Fédération Française vis-à-vis du football ultramarin et en particulier du football des Antilles-Guyane est parfois assez inquiétante et interpellante.

Nous avons reçu, il y a un peu plus d'une semaine, un courriel même pas d'un élu mais du Directeur des compétitions nationales, Monsieur Christophe DROUVROY que certains connaissent, qui s'adressait à l'ensemble des Ligues d'Outre-mer en ces termes : compte tenu de la situation sanitaire, compte tenu des difficultés que la Fédération Française a, pour appréhender la question de la réservation des billets d'avion, des réservations hôtelières à la fois en Outre-mer et en France métropolitaine, la décision de geler et de neutraliser les clubs ultramarins, s'agissant de la participation au huitième tour, risquait de s'imposer à la Fédération française et à sa commission Coupe de France. Il nous adressait ce courriel pour avoir un peu notre avis sur ces difficultés, sur ces contraintes qui s'imposent à la Fédération française.

Comme à mon habitude, j'ai répondu à ce monsieur, Christophe, DROUVROY de manière assez offensive au nom du football pour dire globalement deux choses. J'étais au nom du football martiniquais assez content qu'il y ait cette ouverture de dialogue, même si, dans la teneur de son courriel, j'avais l'impression que les choses étaient déjà un peu jouées.

Deuxièmement, il ne me semblait pas que la Fédération avait exploré toutes les pistes permettant de poursuivre la compétition pour les clubs d'Outre-mer parce qu'à l'heure où l'on parle, il n'y a aucune difficulté s'agissant des liaisons aériennes à notre connaissance, ni dans un sens, ni dans un autre. Il n'y a aucune difficulté s'agissant des hébergements et surtout pas aux Antilles-Guyane où les entreprises hôtelières seraient bien contentes d'avoir cette petite aubaine d'hébergement. La seule difficulté résidait dans le sens Paris / Antilles-Guyane, s'agissant des tests PCR-COVID qui posent un certain nombre de problèmes au départ de l'hexagone.

Troisièmement, que si la Fédération devait s'orienter vers une neutralisation de l'équipe qualifiée de la Martinique pour la participation au huitième tour, en clair, sortir le représentant martiniquais de la compétition Coupe de France, il faudrait qu'il puisse y avoir une évaluation et un dédommagement non seulement de ce club mais également du football martiniquais à hauteur du préjudice sportif, financier et moral subi. Sans parler des questions de réparations parce que depuis 60 ans - je vais profiter pour en mettre une couche - les Antilles-Guyane subissent une situation totalement inéquitable pour ne pas dire plus, de la pratique des clubs martiniquais en Coupe de France. C'est seulement depuis 4 ou 5 ans que les choses ont commencé à bouger un petit peu parce qu'on a mis quelque part un peu la pression sur la présidence de la Fédération.

Voilà un peu la teneur de la réponse que j'ai faite à Monsieur Christophe DROUVROY et demain matin, à 5 heures 30 (11 heures 30, heure de Paris), il y a une visioconférence qui est prévue avec l'ensemble des Présidents de Ligue d'Outre-mer pour aborder cette épineuse question. D'ailleurs, la Fédération a précisé que la visioconférence était ouverte uniquement aux Présidents de Ligue, parce que souvent on demande parce que nous ne sommes pas des petits chefs, à ce que ce soit ouvert à d'autres personnes du Conseil de Ligue, voire même à des administratifs. Ils ont peut-être senti que cela va être chaud demain parce qu'ils ont ouvert cette visioconférence, uniquement aux Présidents des Ligues ès-qualités (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, etc.)

J'ai précisé également dans ce courrier que nous allons consulter notre base sur ce sujet qui est non seulement sensible mais tel qu'il est présenté par la Fédération, c'est inquiétant. Comment ne serait-ce qu'une seule seconde, cela a pu traverser l'esprit, même si cela peut, compte tenu de l'évolution de la situation à un moment donné s'imposer - si on ne peut plus prendre l'avion - mais comment à ce stade de la situation, un administratif parisien a pu penser une seule seconde d'emblée sortir le football martiniquais, guadeloupéen, guyanais de la Coupe de France alors qu'elle va continuer dans l'hexagone ?

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Peut-on donner le micro au représentant de l'USM ? Merci Régine.

Monsieur Roger EUSTACHE (*vice-Président de l'Union Sportive Marinoise*)

Bonjour à toutes et à tous. Président, j'ai bien noté le début de ton intervention faisant état d'un courriel qui a été adressé par un administratif à des Présidents de Ligue, puis j'ai entendu la réponse. Dans ta réponse, j'ai vu que tu t'es arrêté sur le fond et tu n'as pas attaché de l'importance à la forme. Seulement à la fin de ton intervention, tu te questionnes sur cette manière de procéder. C'est ce que je retiens.

Je pense que ce n'est pas la première fois que l'on note un certain traitement des Ligues des Outre-mer par la Fédération française de Football. C'est un sujet assez important pour que ce soit discuté entre des représentants de la Fédération – pas des administratifs – et les Présidents de Ligue.

J'aurais souhaité que l'Assemblée générale fasse savoir que s'il est vrai que c'est un sujet qui a toute sa place dans la situation actuelle (les interrogations qui sont posées), nous sommes étonnés de voir le mode de communication qui est retenu en direction des Ligues des Outre-mer, ce qui, de mon point de vue, n'est pas du tout la méthode qui est employée pour s'adresser aux Ligues de France.

Je proposerai que l'Assemblée générale ici, ce soir, fasse observer que cette méthode ne peut pas être admise quand il s'agit d'évoquer un sujet aussi sérieux. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Président TIRCY.

Monsieur Guy TIRCY (*Président de l'Intrépide*)

Bonsoir à tous. Simplement j'abonde parfaitement dans ce sens. J'ai vécu suffisamment là-bas pour savoir qu'un administratif ne s'adresse pas si on ne l'a poussé. Il faut absolument faire remonter ce que nous n'acceptons pas parce que je considère que c'est une forme de mépris. Il ne l'a pas fait librement, il l'a fait selon des ordres. J'en suis convaincu. Il faudra ici que nous dénoncions cela et qu'on nous respecte.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Non.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Ecoutez, vous me connaissez. D'ailleurs, je passe pour le vilain petit canard à la Fédération parce que ni les camarades de Guyane, ni de Guadeloupe, ni de Saint-Martin et encore moins de la Réunion qui sont dans d'autres postures que nous, n'ont réagi. Sauf que la Guadeloupe et la Guyane m'ont dit : « Si tu proposes un courrier, on va signer ».

Je retiens, si vous êtes tous d'accord, qu'un courrier, peut-être une forme de lettre ouverte, une motion vous sera proposée pour transmettre à la Fédération.

Demain matin, nous en saurons un petit peu plus. Guy TIRCY a un peu raison. C'est la méthode de la Fédération. Monsieur Christophe DROUVROY c'est un peu l'exécuteur- pour rester poli. C'est celui qui, quand les clubs partent en France pour jouer la Coupe de France, s'était permis une fois de réserver des locaux d'hébergement dans un centre de formation. C'est celui qui donne son aval pour que le club ultramarin martiniquais puisse faire 11 heures de bus entre Paris et Concarneau pour que des joueurs qui viennent de faire, il y a 48 heures, 8 heures d'avion et qui ont pris plus 6 heures de décalage dans la tête dans un vol transcontinental, puissent faire 11 heures de bus pour aller jouer par 2 degrés sous le crachin breton, à Concarneau alors qu'il y a trois ou quatre divisions d'écart.

Il n'y a aucun souci. Il n'y a pas d'observation différente. Je suis totalement d'accord et je vous remercie d'ailleurs puisque c'est ce qui a été dit dans le courrier, que nous allions nous rapprocher de nos mandants pour leur demander leur avis.

Sur le fond effectivement, j'attends aussi de vous que vous donniez un peu l'orientation parce que demain, cela va discuter fort. Savoir s'il faut rester sur une posture assez ferme exigeant que tout soit mis en œuvre pour que nous ne soyons pas exclus de cette compétition. D'ailleurs, ce que je dis dans le courrier, c'est qu'il n'y a pas de problème. Si l'équipe qui doit venir jouer contre les représentants martiniquais, le huitième tour, le 12 ou le 13 décembre, il me semble, pour des raisons diverses ne peut pas venir, il perd par forfait. Cela peut faire rigoler mais il me semble que c'est ce qui est prévu en France hexagonale.

Les contraintes de la Coupe de France font que les tours qui se terminent dans les Ligues et le septième tour qui va arriver, l'équipe qui a un souci, qui a trop de joueurs COVID en son sein, qui ne peut pas aligner une équipe, qui a des soucis pour se déplacer, perd par forfait parce qu'il faut que la compétition continue.

On nous dit : « Vous devez recevoir ». Pas de problème. On attend. Ce n'est pas un tirage au sort puisque nous sommes couillonnés depuis 60 ans. On désigne. Il y a des gens qui disent « Concarneau » - vous savez ce sont toujours les mêmes – Chambly ». Ils ont compris. Ils disent : « Nous, on veut bien aller en Outre-mer ». Si Concarneau choisit, Concarneau s'arrange pour pouvoir venir en Martinique jouer son match. S'il ne peut pas, parce qu'il y a des soucis, il y a des cas de COVID, ils perdent par forfait et l'équipe martiniquaise est qualifiée pour les 32^{ème}. Cela paraît être quelque chose qui serait de l'ordre du normal parce que c'est ainsi que cela se passe dans le droit commun de la Coupe de France aujourd'hui.

Autre chose. Donnez votre avis. Est-ce qu'il faudrait trouver une négociation qui permettrait un dédommagement du club qualifié et du football martiniquais parce qu'un club qui vient jouer ici, il y a des recettes, une dimension, de l'image pour le football du pays. Ce qu'il faut savoir c'est qu'en termes de dotations qui existent aujourd'hui, les deux clubs qualifiés pour le septième tour, c'est-à-dire les deux clubs qui vont arriver en final de la compétition Coupe de France, ont chacun une dotation de 7 500 €. Ensuite, celui qui gagne, le fait de passer au huitième tour, il a 15 000 € de plus, ce qui lui fait 22 000 €. S'il se qualifie comme c'est arrivé à l'Aiglou récemment et au Club Franciscain, un peu avant, pour les 32^{ème}, il a 30 000 € de plus et il arrive à un total de 50 000 €.

La négociation pourrait être de dire : a minima si on ne parle que de choses basement matérielles, le club qui se qualifierait, le fait de ne pas pouvoir jouer le huitième tour, qu'il puisse avoir une garantie d'avoir au moins 52 000 € parce que c'est une perte de chance pour gagner le huitième tour et arriver en 32^{ème} voire même plus, comme l'a fait La Réunion, l'année dernière, qui a atteint les 16^{èmes} de finale. C'est une première chose.

Deuxièmement qu'il puisse y avoir un dédommagement pour l'ensemble du football martiniquais et avoir même, de manière plus large, une approche en termes de réparations parce que c'est sur le plan moral quelque chose d'assez incroyable. Si vous avez des observations, on est preneurs pour que je puisse parler en votre nom, demain matin à 5 heures 30.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Président TIRCY, on va te donner le micro puisque nos débats sont enregistrés.

Monsieur Guy TIRCY (*Président de l'Intrépide Club*)

Président, encore une précision. Nous avons des armes. Les armes c'est la connaissance de leurs valeurs : l'éthique. Il faudrait montrer que ce sont eux qui bafouent leurs propres valeurs. Il faudrait se baser sur cela. L'éthique n'est pas respectée. Il faudrait fouiller dans les statuts. On va trouver des armes. Ce sont eux qui les ont écrites et ce sont eux qui les violent. Merci.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Autre observation ?

Vice-Président EUSTACHE.

Monsieur Roger EUSTACHE (*vice-Président de l'Union Sportive Marinoise*)

Président, Mesdames et Messieurs. Nous sommes engagés dans une compétition qui a ses règles. Je ne suis pas de ceux qui seraient disposés à aller quémander quoi que ce soit. Je pense qu'il faut demander à appliquer l'équité c'est-à-dire que les règles qui ont été adoptées et qui sont applicables à tous soient appliquées pour nous aussi et que l'on ne perde pas de vue, puisqu'il y a un grand principe qui a été dicté par la loi française, que l'on fasse reconnaître la continuité territoriale : équité et continuité territoriale. Les conséquences de toute cela : oui, cela nous met dans une position où nous sommes en mesure de revendiquer tout ce que tu as dit.

Il ne s'agit pas d'aller quémander quoi que ce soit. Il s'agit de faire respecter les principes : l'équité et la continuité territoriale.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Je suis aussi dans cette posture. Il me semble que les camarades de Guadeloupe et de Guyane sont aussi dans cette dimension.

Pour que vous le sachiez - vous pouvez jeter un coup d'œil sur le règlement de la Coupe de France - il y a un droit commun avec des choses qui s'appliquent pour les clubs métropolitains et il y a un article (chaque année c'est cet article qui est remis dans ce règlement de la Coupe de France) qui dit, de mémoire, que les dispositions régissant la participation des clubs ultramarins à la Coupe de France sont arrêtées par le Conseil fédéral après proposition de la commission de la Coupe de France. C'est quelque chose comme cela. Chaque année, ils font un peu ce qu'ils veulent.

Cette année, ils disent qu'il y aura deux qualifiés au 7^{ème} tour. L'année prochaine, ils diront qu'il y a deux qualifiés et celui qui ira rencontrer le club métropolitain au 8^{ème} tour, cela va être dans la fenêtre de candidature Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3. L'année d'après, ils disent que ce sera dans la fenêtre de candidature Nationale 1 et les dix premiers de la Nationale 2. C'est ainsi que les choses fonctionnent. On a voulu mettre un peu le contenu du courrier.

Je pense que s'il n'y a pas d'autres observations, on peut rester sur cette posture. D'abord être assez critique à l'occasion d'une motion. Peut-être que l'on va essayer de la rédiger pour qu'avant la fin de la réunion, vous puissiez nous dire si cela vous convient. Juste quelques lignes pour marquer la désapprobation de l'Assemblée générale des clubs de Martinique. Deuxièmement, être plutôt dans une posture de tête haute si je veux traduire ce que tu as dit, au lieu d'être encore une fois, proche de la genuflexion. Merci.

Le troisième point sur le sujet COVID - on va passer assez rapidement – c'est l'aide aux clubs. Le dispositif qui a été mis en place, il est bien avancé. Pour parler franchement, on regrette un peu que les 80 clubs de Martinique n'aient pas déposé leurs dossiers. On est quand même assez loin de cela parce que sur les 55 clubs de Régionale 1, 2 et 3, il n'y a que 33 clubs qui ont déposés des dossiers.

Je rappelle que pour des besoins de fonctionnement et d'instruction, on avait proposé des dates limites de dépôt des dossiers. La première date c'était le 31 août. Ensuite, il y a eu une prolongation jusqu'au 18 septembre.

Sur ces 33, sur les 16 clubs de Régionale 1, il n'y a qu'une douzaine, de mémoire qui ont déposé un dossier. Sur les 26 clubs de Régionale 2, il n'y a que... Je vais retrouver le chiffre mais on a compris qu'il y avait quand même une difficulté. La date limite était le 18 mais bien évidemment, on ne va pas dire que c'est terminé. On ne va pas faire comme la Fédération. On est dans cette compréhension. On sait que ce n'est pas simple pour les associations, pour les clubs. On a mis en place un certain nombre de choses en termes d'accompagnement y compris des documents tout faits, qui sont sur le site de la Ligue. D'ailleurs, j'invite les derniers retardataires à aller sur le site dans la rubrique « COVID ». Il y a des documents. Il y a pratiquement des modèles de conventions de bénévolat, des modèles de conventions de transporteurs. Il y a un peu tout. Il y a aussi des nouveaux téléphones dédiés qui vous permettent d'avoir un accompagnement.

Il y a quand même « de bons élèves ». Il y a presque une dizaine de dossiers qui sont non seulement déposés mais qui sont complets. Dès la semaine prochaine, probablement d'ici lundi, on va retourner vers ces clubs une mouture de la convention avec un copier-coller de ce qui est dans la notification que vous avez reçue, pour qu'on ait un document de référence contractuel entre la Ligue de Football et le club.

Dans cette convention, il y a le montant total qui est attribué et la déclinaison (rubrique par rubrique) du montant total qui est attribué. Par exemple, si c'est 6 000 €, dans ces 6 000€, il y a 1 800 € d'arbitrage et peut-être 1 000 € de transport ou 2 200 € de transport selon les clubs et il y aura également le montant de l'avance qui sera versée sur le compte du club.

Dès que cette convention sera retournée signée, c'est-à-dire dans les 24 heures après l'envoi, le premier versement des 50% pourra se faire sur le compte du club. Chemin faisant, il y a quelques éléments qui ont attiré notre attention. Il y a, semble-t-il, une difficulté pour certains clubs à avoir des dossiers complets. Il y a des difficultés par rapport aux derniers PV d'Assemblée générale mais là aussi, nous avons dit que nous étions dans une logique de souplesse. Si vous n'avez pas le dernier PV de l'Assemblée générale 2019-2020, si vous avez le précédent ou même celui d'il y a deux ans, cela devrait pouvoir passer.

Il y a aussi quelque chose qui attire notre attention, ce sont les justificatifs qu'il va falloir produire s'agissant du paiement du défraiement des arbitres. On souhaite vraiment attirer votre attention sur ce sujet. Le paiement des arbitres aujourd'hui se fait, me semble-t-il, soit par chèque, soit en espèces. A un moment, il était question de proposer que cela ne puisse se faire que par chèque pour des raisons d'orthodoxie comptable. On sait que c'est compliqué. Il y a parfois des clubs qui n'ont pas de chèquiers ou qui ont quelques difficultés. Le chéquier peut être épuisé. Il y a aussi une petite pression du corps arbitral sur la question du paiement en espèces. On a bien proposé qu'il puisse y avoir encore cette possibilité de paiement en espèces avec un justificatif officiel (un reçu à l'entête de la Ligue qui vous a été proposé).

Les championnats ayant déjà commencé, on attire très fortement votre attention sur cela, de pouvoir utiliser ce document lorsque vous payez en espèces, à faire signer à tous les arbitres qu'ils soient officiels désignés, bénévoles, bénévoles officiels – c'est quoi d'ailleurs un « bénévole officiel ? » c'est un officiel qui n'est pas désigné (*rires*). Je ne sais pas combien il touche. Un officiel qui n'est pas désigné, il touche 15€ ou l'indemnité de son grade ? Il touche son grade.

Qu'il soit officiel désigné, officiel bénévole ou qu'il soit bénévole-bénévole à 15€, il faut que les trois arbitres puissent signer ce document avec la somme qu'ils ont reçue, la date du match, etc. Si le paiement est fait différemment, notamment par chèque, il faut utiliser le même document et agraffer le document au moment où vous devrez fournir les justificatifs.

Mais il faut d'ores et déjà être correct par rapport à cela pour que cela ne soit pas, quand on va arriver en mars ou en avril, que vous pensiez à récupérer ces justificatifs (la copie du chèque). Et d'ailleurs, en discutant avec Guy TIRCY ce matin, on a vu qu'il y a des petites choses auxquelles nous n'avons pas pensé. Président TIRCY me dit qu'il y a des arbitres qui ne veulent pas que l'on mette l'ordre sur le chèque. Cela ne marche pas (*rires*). On le répète encore : ce n'est pas pour vous embêter. Ce sont des justificatifs qui

seront nécessaires pour les bailleurs de fond qui nous donnent l'argent pour pouvoir aider le football martiniquais et si vous envoyez à la CONCACAF la photocopie d'un chèque sans ordre, cela ne va pas passer. Il faut faire passer le message auprès de vos arbitres et nous allons aussi faire passer ce message. Vous dire que cela ne marche pas. Les chèques sans ordre, non. Il faut que l'ordre soit le nom et le prénom de la personne qui est sur la désignation. Cela paraît évident. Président TIRCY, heureusement que tu as attiré notre attention sur cela. C'est pour en « remettre une couche » aux arbitres et à nous-mêmes.

Il y a aussi des petits arrangements. Président TIRCY, je peux le dire ? Sur un match, parce qu'il y avait eu une inversion de match, un des clubs a payé le central et l'autre club a payé les deux assistants. Pourquoi pas ? Mais au moment de justifier, il faudra savoir parce que normalement c'est le club recevant qui paie les arbitres. Nous avons Madame la Cheffe comptable qui est là. C'étaient quelques observations et vous dire que l'argent est prêt. Il y a un président qui m'avait dit la dernière fois « pawòl an bouch pa chaj ». Je ne sais pas s'il est là. L'argent est prêt. Cela n'attend que la finalisation pour certains. Pour une bonne dizaine, tout est réglé. Dès la semaine prochaine, on aura cela pour arriver sur vos comptes.

Je vous dis tout de suite que ce n'est pas évident pour vous mais ce n'est pas évident pour nous. Madame RHINAN est là. Il faudra tirer les sommes sur trois comptes. Pourquoi sur trois comptes ? Il y a un compte dédié CONCACAF, un autre FIFA Forward et un dernier Ligue. Pourquoi des comptes dédiés ? Parce que les institutions internationales exigent que les transactions liées à ces dispositifs d'aide se fassent sur des comptes qui sont dédiés au dispositif concerné. C'est-à-dire que la CONCACAF vous donne de l'argent dans le cadre du ONE CONCACAF PROGRAM. Ils envoient cela sur un compte sur lequel il ne doit y avoir que du trafic lié à l'POCP. Le Forward FIFA, c'est pareil : ils envoient sur un compte qui ne doit être utilisé que pour des mouvements qui sont liés.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

La Présidente de l'Hirondelle a demandé la parole.

On t'apporte un micro, Présidente.

Madame la Présidente de l'Hirondelle

Bonsoir à tous. J'ai une question sur les chèques. Il a été dit, si j'ai bien compris, utiliser un document à en-tête. Ce document on le trouve où ? Est-ce que c'est déjà sur le site ? Vu que les délégués viennent déjà avec un document, qu'ils nous font déjà signer, est-ce que ce n'est pas un doublon ?

Autre chose : j'ai entendu « une copie du chèque ». A quel moment faisons-nous la copie du chèque ? Lorsque les délégués arrivent, c'est à ce moment-là, pendant le match, après le match ou à la mi-temps, que l'on sait combien on devra donner aux arbitres, quels sont réellement les arbitres qui sont présents et quels sont aussi leur grade. On ne connaît pas tous les arbitres. Des fois, malheureusement, ils essaient de nous rouler sur leur grade aussi. En tant que Président, on ne fait que payer ce que le délégué nous demande de payer. Est-ce que la feuille que les arbitres signent à la fin du match, n'est pas suffisante ? Pourquoi rajouter encore un autre document ?

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Merci Présidente. Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Président du Sporting.

Monsieur le Président du Sporting Club Lamentinois

Bonjour à tous. Au niveau de l'organisation, pour le chèque, on prend une photo et on l'imprime après. Cela peut être une solution parce qu'effectivement, la Présidente de l'Hirondelle a raison, c'est lorsque l'on a les arbitres et le délégué, que l'on sait quelle somme on va devoir déboursier. Cela peut être une solution.

Madame la Présidente de l'Hirondelle

(Hors micro) La photo à imprimer après, ce sont des frais pour...

Monsieur le Président du Sporting Club Lamentinois

On ne va pas faire un dialogue...

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

La solution est très simple, vous ne l'imprimez pas, vous l'envoyez par mail.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

On vous remercie. Le document est sur le site, à la rubrique « COVID ». Dans tous les cas de figure, Présidente, tu peux l'obtenir par une simple demande, par mail ou même par WhatsApp, je peux te l'envoyer.

Deuxièmement, sur le doublon avec le document du délégué : non. Le document du délégué c'est une désignation. Il y a plusieurs choses : il y a la désignation de l'arbitre et le document de recettes qui est un document comptable. Je parle sous votre contrôle. C'est clair qu'il y a des gens qui s'y connaissent. Il y a le document comptable classique sur la recette : qu'est-ce que l'on a déduit ? A qui on a payé ? etc. C'est un élément important.

Mais sur notre dispositif, il faut que l'on ait des justificatifs qui pourront être « reconnus » par la CONCACAF, la FIFA, etc. C'est une discussion que l'on a eue. On passe d'ailleurs des heures avec les gens de la CONCACAF sur le sujet parce qu'on est un petit peu hors orthodoxie, c'est-à-dire que normalement il n'y a pas de paiement en espèces. On est sur une espèce presque de situation dérogatoire. Il faut qu'il y ait ce document. C'est pour cela que l'on attire votre attention. C'est pour ne pas avoir à courir dans quelques mois derrière tel ou tel arbitre par rapport à cela. Il faut utiliser ce document. Si c'est un paiement par espèces et si c'est un paiement par chèque, on a trouvé la solution : on a tous un smartphone aujourd'hui : on prend une photo et on l'envoie le moment venu.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Président Max PERO a demandé la parole ainsi que le vice-Président EUSTACHE pour l'USM.

Monsieur le Président Max PEREAU

Bonsoir. Président, je voudrais demander en ce qui concerne le paiement parce que l'on dit toujours que les arbitres préfèrent les espèces. Or, nous avons la possibilité de payer par chèque. Est-ce que je peux imposer mon chèque à l'arbitre ?

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur le Président Max PEREAU

Je peux lui imposer le chèque. Très bien. Merci.

Monsieur Roger EUSTACHE *(vice-Président de l'Union Sportive Marinoise)*

Président, Mesdames et Messieurs. Nous sommes en Assemblée générale et c'est vrai que le sujet est technique mais il fait ressortir une situation et voilà l'occasion qui nous est donnée pour trouver des recettes, des moyens supplémentaires pour faire fonctionner le club.

Je suppose que l'on s'est battu pour mettre en place ces dispositifs aussi bien en provenance de la CONCACAF, de la FFF, de la CTM et nous sommes en train de constater que les clubs qui doivent en bénéficier ont du mal à se saisir de ces opportunités. Cela m'interpelle. C'est-à-dire que je veux prendre du recul et puisque nous sommes en Assemblée générale, j'ai envie de poser une question. Pourquoi on a du mal à voir arriver des dossiers qui permettent aux clubs de se saisir de ces opportunités ? D'autant que j'ai cru comprendre que l'on a mis de la souplesse pour la constitution des dossiers et même une rallonge des délais.

Cela signifie que nous avons une vraie occasion de nous interroger sur les actions qui doivent être menées pour que les clubs soient en mesure d'être à jour et d'être organisés. On ne peut pas imaginer qu'on fait des démarches pour intégrer la CONCACAF et dieu seul sait comment il y a une rigueur qui s'applique

dans ces institutions et avoir des clubs qui ont du mal à déposer des dossiers où on leur demande de présenter des factures pour payer les frais de transport, etc.

Sans pour cela ouvrir un débat aujourd'hui, mais la situation qui vient de nous être exposée nous interpelle et nous conduit à dire que nous avons des clubs qui sont de plus en plus appauvris et qui ne sont pas toujours en mesure de se saisir d'opportunités que nous arrivons à décrocher – je dis « nous », la Ligue - auprès de la CONCACAF, de la FFF ou d'autres institutions.

Oui, c'est vrai, il s'agit de parler du dispositif, de voir quelle est la situation : 12 clubs sur 16 pour la R1. Mais au-delà de cela, c'est l'occasion pour nous de nous interroger : pourquoi cette situation ?

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Merci Président EUSTACHE.

Président PERO, rapidement, c'est une bonne pratique qui est, pour aller dans le sens de ce que disait Roger EUSTACHE, demandée. C'est parce que nous sommes dans cette logique de souplesse où on sait qu'il y a des habitudes qui ont été prises et qu'on ne veut pas mettre tout de suite en difficulté des clubs qui, comme je le disais tout à l'heure, n'ont peut-être pas de chèque. Mais progressivement, il faudrait que l'on atteigne ce niveau de bonne pratique et que tout le monde puisse comprendre que c'est ainsi que cela fonctionne désormais, après tout ce qui s'est passé, notamment dans le monde du football, en matière financière.

On aura de plus en plus – on l'espère, on se bat pour cela – des opportunités financières. La dernière fois, nous avons parlé de l'UEFA Assist. Certains nous ont reproché de n'avoir pas consulté suffisamment pour utiliser cet argent. On était à la deuxième saison.

Premièrement, ce que l'on souhaite, c'est pérenniser ce dispositif et peut-être même aller plus loin. On l'a déjà dit à la CONCACAF. On a dit « c'était COVID » mais finalement COVID pour nous, c'est toute l'année, c'est tout le temps parce que ce sont les difficultés structurelles. Effectivement, on voit cette difficulté parce qu'il y a une ressource humaine de bénévoles qui est difficile. Ce sont les Présidents qui font souvent tout le boulot. Il y a parfois peu de ressources.

Il faut qu'ensemble on puisse arriver à ce niveau de bonne pratique et d'orthodoxie financière comptable parce que de plus on aura des opportunités et il faudra les saisir. On est en train de déposer un dossier auprès de l'Etat pour demander une aide - parce qu'on avait demandé à tout le monde mais on avait oublié l'Etat - que l'on va proposer de flécher sur les clubs qui engagent une équipe réserve. Il y a des frais, un encadrement, du matériel, etc. C'est cette dotation que l'on demande à l'Etat pourra être fléchée sur les clubs qui ont engagé une équipe réserve. C'est pareil, il faudra un minimum d'orthodoxie, de justifications derrière.

On ne va pas prolonger mais l'idée c'est bien cela : ensemble, essayons d'aller vers les meilleures pratiques possibles en matière administrative, comptable et financière. D'ailleurs, nous sommes regardés désormais par la DNCG¹ puisqu'avec la Guadeloupe et la Guyane, on a dit qu'il faut que l'on fasse évoluer le statut du footballeur martiniquais. On a laissé la Guadeloupe aller un peu devant (*rires*). Ils ont lancé cette affaire de joueur fédéral. La DNCG est en train de dire que c'est un peu un échec parce que cela ne fonctionne pas. Il y a des soucis. Peut-être parce qu'ils ont été un peu trop vite.

On voulait aller avec vous un peu plus vite mais finalement, peut-être qu'il faut qu'ensemble on puisse mûrir avant d'arriver à cette évolution qui va nécessiter un niveau de responsabilité des clubs même si le modèle que l'on propose est un modèle avec employeur unique qui devrait être moins lourd à supporter pour les clubs. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. On va passer au point 6 de l'ordre du jour. Il s'agit d'une modification du règlement sportif. En l'occurrence, l'article 24bis-3 et 24bis-4.

¹ DNCG : Direction nationale du contrôle de gestion

6. Modifications réglementaires

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Suite à la dernière Assemblée générale du 11 juillet 2020, les Présidents de clubs ont validé pour le futur championnat de Régionale 3, à compter de la saison 2020-2021, un championnat R3 réservé aux équipes 1 et un championnat R3 réservé aux équipes 2. Ce principe a été acté et validé lors de la dernière assemblée.

Après une concertation avec l'ensemble des Présidents de clubs qui ont engagé une équipe 2, un certain nombre d'observations ont été faites concernant le nombre de jeunes à inscrire sur la feuille de match.

Je ne sais pas si vous avez tous lu le document qu'on vous a envoyé. Je vais l'afficher à l'écran.

On soumet à votre approbation cette modification réglementaire qui concerne uniquement le championnat R3 équipes 2.

Il s'agit de modifier le nombre de joueurs licenciés U17 à U20. Il était de 8 précédemment. On vous demande la possibilité d'inscrire 6 joueurs licenciés U20 ou U19 ou U17 avec le cachet médical sur la feuille de match, avec ensuite un minimum de 2 joueurs seniors de moins de 23 ans, à la date de la rencontre.

C'est un souhait qui a été formulé à la quasi-majorité des Présidents de clubs. En sachant que 5 joueurs licenciés U20, U19 ou U17 devront obligatoirement démarrer la rencontre. Dans le cas où l'équipe réserve n'inscrirait que 8 joueurs sur la feuille de match d'une rencontre, ils devront être un minimum de 6 joueurs licenciés U20, U19, U18 ou U17 et un minimum de 2 joueurs seniors de moins de 23 ans, à la date de la rencontre.

Les autres joueurs peuvent être choisis parmi les catégories autorisées à participer au championnat senior sous réserve qu'ils remplissent à la date de match, les conditions de participation.

Ensuite, article 24 bis : « *Ne peuvent être inscrits par une équipe réserve sur la feuille de match d'une rencontre, qu'un maximum de 4 joueurs ayant participé avec l'équipe 1 de son club au dernier match disputé par cette équipe première* ». Précédemment, il s'agissait de 3 joueurs.

Voilà le projet de modification qui est soumis à votre approbation. Y a-t-il des observations à ce sujet avec la remarque de Raymond MARIE-JOSEPH concernant les fautes d'orthographe que nous allons corriger ? Une observation. Le Golden Star, Président Serge LOUISE.

Monsieur Serge LOUISE (*Président du Golden Star*)

Merci. Bonsoir à tous. Lors de la concertation sur le championnat réserve, nous avons fait une proposition concernant les remplaçants, notamment d'adopter le principe des 5 remplaçants qui pourraient rentrer en trois périodes. Qu'en est-il de cette proposition parce qu'il semblerait qu'on était d'accord sur cela ?

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Effectivement, lors de l'étude du projet de modification, les collègues nous ont fait remonter cette volonté des Présidents de clubs d'avoir 5 remplaçants. Malheureusement, là il s'agit d'une modification de la loi du jeu. Ce n'est pas une modification réglementaire puisque dans la loi du jeu, il est inscrit également dans les règlements généraux de 2020-2021, que le nombre de remplaçants pour le football amateur est limité à trois. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu rentrer dans cette modification qui touche à la loi du jeu.

Je rappelle que le dispositif prévu récemment par la FIFA d'augmenter les remplaçants à 5 ne concernent pas le football amateur. La Fédération française, lors de nos derniers échanges, nous l'a bien rappelé. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas inscrit cette proposition dans ce projet qui vous a été soumis.

Autre demande de parole sur ce sujet ? S'il n'y a pas de demande de parole, on passe au vote.

Qui est contre ? Zéro (0)

Qui s'abstient ? UN (1) (New Club)

- **Le projet de modification de l'article 24bis-3 et 24bis-4 est adopté à la majorité des membres présents**

Nous passons tout de suite à la **modification de l'article 3.5 du règlement Futsal**.

Il ne s'agit pas d'une modification. Il s'agit précisément d'une mise à jour de notre règlement sportif Futsal puisque dans l'article 5 du règlement voté lors de notre dernière Assemblée du 11 juillet, il était prévu qu'un club ne peut s'engager dans le championnat qu'à la condition d'avoir 12 licenciés. C'est un dispositif qui m'a échappé lors de cette dernière assemblée.

Ces dispositions sont en contradiction avec l'article 159 alinéa 3 des règlements généraux de la Fédération Française de Football qui dit précisément qu'en ce qui concerne les compétitions de Futsal, « *un match ne peut débuter ni se poursuivre si un minimum de trois joueurs n'y participe pas. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de 3 joueurs – pas 8 joueurs – est déclaré forfait. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 3 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité* ». 8 joueurs c'est pour le football à 11.

Nous devons rectifier notre règlement Futsal et adopter les règlements généraux de la FFF puisqu'on ne peut pas adopter un règlement plus dur que celui des règlements généraux. Y a-t-il des observations sur ce point ? C'est une régularisation de notre règlement.

Observations ? Demandes de parole ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? Zéro (0)

Qui s'abstient ? Zéro (0)

- **Le projet de modification de l'article 3.5 du règlement Futsal est adopté à l'unanimité des membres présents**

On passe maintenant au point 7

7. Présentation des modalités d'organisation du championnat Futsal pour la saison 2020-2021

Monsieur Jean-Claude VARRU (Secrétaire Général)

Je vous rappelle également que lors de notre dernière assemblée du 11 juillet 2020, dans son article 2.1, il est prévu : « *le format de la compétition sera déterminé par le Conseil de Ligue en tenant compte du nombre d'équipes engagées* ».

On souhaitait vous présenter ce soir, un format définitif de ce championnat. Malheureusement, nous ne sommes pas encore en capacité de le faire parce qu'il y a encore deux équipes qui sont en train de s'engager. On n'a pas encore le nombre définitif concernant les clubs engagés.

Quoi qu'il en soit, si on avait 14 équipes ou moins, évidemment, une seule poule serait constituée. Dans l'hypothèse où on aurait plus de 14 équipes, on aurait deux poules avec un système de play-off. Bien évidemment, les modalités de détermination du format de la compétition se fait en étroite collaboration

avec la commission Futsal mais également avec l'ensemble des Présidents Futsal avec lesquels nous communiquons régulièrement et on va continuer à le faire pour valider cela lors d'une prochaine séance plénière du Conseil de Ligue.

Tu veux rajouter quelque chose, Président ?

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

On l'a dit, c'est une pratique qui explose depuis deux ou trois ans. On est même un peu dépassés par les événements en termes de gestion et d'organisation mais cela va mieux. Les compétitions ont commencé avec la fin de la Coupe de Martinique 2020. Nous en sommes au stade des demi-finales. D'ailleurs, ce soir, il y a un match. La finale devrait se jouer samedi. Je vous invite à venir voir parce qu'il y a de l'ambiance et cela se passe de mieux en mieux finalement.

Saluer l'engagement des clubs de Futsal. Il y a souvent de très jeunes présidents. Il faut que l'on soit attentifs parce qu'il y a beaucoup – peut-être trop – de double licenciés. Cela peut poser, surtout en pleine compétition, un certain nombre de problèmes parce que j'ai été voir le quart de finale Relève Lamentinoise contre l'Alliance lundi soir. Quand j'ai vu l'équipe de la Relève Lamentinoise, j'ai cru que c'était l'Eclair qui jouait. D'ailleurs, le Président ARMEDE était présent. On a pu échanger un peu sur cela. L'idée c'est que progressivement on puisse évoluer vers de moins en moins de double licenciés au Futsal et d'avoir une population qui devienne, si possible, exclusive Futsal pour permettre l'expansion de la pratique et notamment en période de compétition, protéger les joueurs de Football à 11.

Je ne sais pas si Axel DOLIN qui cumule un certain nombre de casquettes, qui est Président de la commission et Président d'un club, et les autres qui sont là : Casablanca, FAM (Futsal Académie Martinique), OSMOSE et l'Alliance veulent prendre la parole et faire des observations.

Il y a des questions diverses de Futsal Académie Martinique que l'on peut profiter pour aborder tout de suite. Cela concerne de mémoire, la situation des arbitres Futsal.

En toute transparence, quand je disais que c'est une pratique qui a explosé et qui nous a un peu pris de vitesse, on a eu ces derniers mois, ces dernières années, à gérer la question de l'arbitrage. Pourquoi ? Parce que, comme vous le savez, l'arbitrage du Futsal c'est très technique. On a réussi à mettre en place une formation mais entretemps, cela a été compliqué d'avoir les licences des arbitres qui avaient été formés, qui avait réussi à la formation. Il y avait des soucis de défraiement. Il faut être transparent. Peut-être que certains arbitres ont été découragés. Il y a eu aussi, c'est vrai, des difficultés, pour les clubs, d'avoir le cursus d'inscription, de prise de licence pour les arbitres. Il y avait aussi des soucis par rapport à la question des feuilles de match et notamment l'utilisation de la feuille de match informatisée en pratique Futsal.

Cela a créé quelques disfonctionnements. Nous sommes en train de reprendre les choses en main en proximité avec les clubs, avec la commission. On espère partir sur un nouveau pied pour la pratique Futsal en essayant de solliciter les uns et les autres pour que tout se passe bien.

Il faut dire aussi que c'est tellement pointu et tellement chaud tout cela qu'on cherche encore de bonnes volontés pour piloter la question du Futsal. On souhaiterait qu'il y ait quelqu'un que cela intéresse et qui ne soit pas membre d'un club pour piloter la commission en liaison avec les clubs. Je le dis devant Axel DOLIN parce qu'Axel (*DOLIN*) cumule et des fois, il peut y avoir des interrogations des uns et des autres : c'est le Président de la commission, mais c'est également le Président du Cosmos. On le dit en toute sympathie.

La porte est ouverte s'il y en a qui se sentent à venir au sein de cette commission et peut-être même apporter quelque chose de puissant pour le développement de cette pratique.

On a pris des décisions au sein du Département technique régional. Désormais des cadres techniques vont se pencher plus particulièrement sur la pratique Futsal et deux membres du Comité directeur qui cumulent déjà beaucoup de casquettes mais qui ont décidé d'apporter un coup de main direct et les gens de la commission régionale des arbitres aussi, etc.

La deuxième question.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Sur la formation des arbitres.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Je le disais, j'ai répondu en partie, on avait mis en place. Cela a posé quelques problèmes. On a refait un tour des clubs. Les clubs ont présenté un certain nombre de candidats. La nouvelle formation va commencer en début de championnat de manière à ce que l'on puisse avoir un maximum d'arbitres formés pour une bonne pratique cette année, notamment en championnat. C'est clair, c'est arrêté.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Sur le défraiement des arbitres.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Le défraiement des arbitres se fait non pas par les clubs mais par l'institution. On a pris l'engagement, parce que là aussi il y avait eu des soucis par rapport à du retard, de défrayer les arbitres dans le mois.

D'ailleurs, j'ai eu une séance de travail avec notre administration ce matin sur cela parce qu'il y a déjà eu 4 matchs qui ont été arbitrés. Il y a un certain nombre d'arbitres qui nous donnent un sérieux coup de main, malgré les difficultés en ce début de saison. Je pense qu'il faut les citer. C'est Fabrice JOBLON, Antoine LUDOSKY, Monsieur BONNECHOSE, Monsieur BECHET et d'autres qui cumulent les matchs qu'ils vont arbitrer parce qu'il n'y pas d'autres arbitres formés et qualifiés pour pouvoir arbitrer les matchs. Je pense qu'il faut les saluer et j'invite l'ensemble des clubs à mener leur pierre à l'édifice pour que cela puisse aller toujours dans le bon sens.

C'est très intéressant sur le Futsal. Nous avons eu à l'intersaison, une démonstration de ce que cela peut représenter en termes d'attractivité pour notre jeunesse grâce à la compétition extrêmement réussie de la Futsal Club organisé par la Relève Lamentinoise et la Ville du Lamentin. Ce qui ont pu assister à la finale, c'était quelque chose d'assez exceptionnel en termes d'organisation, de liesse populaire et de capacité d'un club, d'une pratique à rassembler de jeunes martiniquaises et de jeunes martiniquais dans un environnement sain avec, comme seul leitmotiv, la pratique d'un sport.

Voilà Madame la Représentante du Futsal. J'ai répondu ? A peu près. Les représentants ?

On peut passer à la suite.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

On passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Présentation du dispositif Arbitre Elite

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Comme le prévoit le statut de l'arbitrage, les Ligues de football ont la possibilité de créer une catégorie « Elite régionale ». Conformément au règlement du statut de l'arbitrage, c'est limité à 15 arbitres. Le Conseil de Ligue sur proposition de la commission régionale des arbitres a proposé de créer un corps d'arbitres « élite régionale » composée de 10 arbitres. Ce nouveau corps d'arbitres répond à des critères spécifiques qui sont définis dans une charte qui a été rédigée par la Commission régionale des arbitres, que nous allons vous présenter de telle sorte que vous ayez une idée précise des droits, devoirs, obligations, missions de ces nouveaux arbitres qui sont en catégorie Elite.

Je vais vous donner lecture de cette charte.

Article 1 – Objet de la charte : « La présente charte engage tous les arbitres de la catégorie « Arbitre Elite régionale ». Elle est le fondement éthique de leur savoir-faire et savoir-être. Elle repose sur des valeurs portées par la Ligue de Football de Martinique. Son but est d'établir la liste des arbitres qui devront officier au centre lors des rencontres du plus haut niveau de nos compétitions régionales et interrégionales ».

Article 2 – Nominations et représentations : Depuis le 1^{er} juillet 2018, toutes les Ligues régionales peuvent disposer d'un effectif maximum de 15 arbitres dans la catégorie « Elite régionale ». La Ligue de Football de Martinique sur proposition de la Commission régionale des arbitres se réserve le droit d'en définir le quota. Au titre de la saison 2020-2021, le Conseil de Ligue arrête le nombre d'arbitres de la catégorie « Elite régionale » à 10. Le groupe « Elite » se compose de 50% d'arbitres pouvant postuler à la catégorie F4 et 50% d'arbitres R1 ayant au moins trois ans d'ancienneté dans le grade et des F4 nouveaux. Il y a une petite coquille qu'il faudra que l'on revoie.

Les arbitres de la catégorie « Elite régionale » après avoir satisfait aux tests théoriques et physiques sont nommés pour une saison par le Conseil de Ligue sur proposition de la CRA. C'est l'article 11 du statut de l'arbitrage. Ils sont évalués tout au long de la saison par des observateurs. Ces observations donnent lieu à un classement en fin de saison.

L'arbitre de la catégorie « Elite régionale » doit avoir une tenue correcte et un comportement exemplaire. Le port de l'écusson de la catégorie à laquelle appartient l'arbitre est obligatoire (article 14 du statut de l'arbitrage).

Article 3 – Licences : « Articles 25 et 26 du statut de l'arbitrage. Tous les arbitres doivent nécessairement être titulaires d'une Licence arbitre avant d'arbitrer. Quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, ils sont soit licencié à un club soit licencié indépendant. Cette Licence renouvelable chaque fois donne un droit d'accès gratuit aux matchs selon les dispositions fédérales en vigueur.

L'arbitre Elite régionale ne peut être titulaire d'une licence de joueur. Les arbitres peuvent effectuer une demande de renouvellement de licence du 1^{er} juin au 31 août pour les arbitres renouvelant leur licence ou changeant leur statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à son club et inversement).

Article 4 – Obligations et devoirs : « L'arbitre de la catégorie « Elite régionale » doit tout mettre en œuvre pour répondre à ses désignations et obligations, avoir une parfaite maîtrise de la feuille de match informatisée (FMI), être titulaire d'un compte « My FFF », assister à toutes les formations continues mises en place par la CRA et aux différents tests, assister les jeunes sur une rencontre minimum par mois ».

Article 5 : « Tout manquement à l'article 3 précité, sans raison valable, fera l'objet de l'application des articles 38 et 39 du statut de l'arbitrage. Il s'agit en l'occurrence des sanctions administratives ».

Article 6 – Confidentialité, droits et réserves : Article 38 - statuts de l'arbitrage. Cela concerne le non-respect des directives édictées par la CRA, le non-respect du droit de réserve, critique publique des collègues, des organismes dirigeants, manquements graves portant à l'honneur, à l'image et à la réputation du football, de la LFM, interventions sur les réseaux sociaux, les médias sans autorisation, interviews accordées à la presse avant, pendant et après les matchs qui ne sont pas autorisés ».

Article 7 – Respect de la personne : L'arbitre se doit d'avoir et de donner une image respectable de sa fonction envers les partenaires et acteurs du football.

Article 8 – Recours : Tout arbitre convoqué peut se faire assister par un conseil de son choix.

Article 9 – Le montant des indemnités des arbitres de la catégorie « Elite régionale » : Les montants sont fixés par le Conseil de Ligue sur proposition de la CRA (article 12 du statut de l'arbitrage).

Article 10 – Tous les cas non prévus dans la présente charte sont soumis aux dispositions réglementaires du statut de l'arbitrage.

Voilà résumé le contenu de la charte des arbitres de la catégorie « Elite régionale ».

Comme vous le voyez, ce sont quasiment toutes les dispositions du statut de l'arbitrage qui sont reprises dans ce texte avec simplement le fait que le Conseil de Ligue a déterminé le nombre d'arbitres de cette catégorie à 10.

Il reste une question qui vous concerne, vous, Présidents de Clubs, c'est l'article « indemnités » puisque le montant des indemnités des arbitres de cette catégorie est fixé par le Conseil de Ligue.

Président, est-ce que tu peux dire quelques mots à ce sujet ?

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Rapidement puisque l'heure avance. D'abord, en commençant par la fin, je pense que pour l'instant, ce dernier point ne concernera pas les clubs puisque les clubs ont suffisamment de charges comme cela. Ce que nous avons proposé et que nous proposons c'est que la reconnaissance financière, qui sera au début presque symbolique pour ces arbitres « Elite », devra être supportée par des lignes budgétaires qu'il nous convient, nous, Conseil de Ligue, de trouver, même si, au moins pour cette année, il y a un accompagnement du défraiement des arbitres qui est fait pour les clubs. Mais je pense qu'il faut que l'on trouve avec des opportunités, comme je le disais, financières qui vont arriver et que l'on va chercher, mettre ce petit surplus sur le défraiement des arbitres « Elite ».

Il faut souligner deux choses. On est au travers de cette charte, dans une logique d'obligations, devoirs, et en contrepartie, ce sont des avantages. Ce petit défraiement que l'on va positionner pour ces arbitres « Elites » participera à cette reconnaissance supplémentaire mais parmi les obligations, les choses sont quand même assez bien soulignées dans cette charte, on souhaiterait avec nos amis arbitres qui constituent des acteurs importants du football que l'on puisse là aussi être dans des logiques de bonne pratique, de valeurs, d'excellence, d'engagement et d'ambition.

On insiste beaucoup sur la question des valeurs que chacun oublie malheureusement parfois. Ce qu'il faut que l'on essaie de déclencher, c'est une envie pour ceux qui sont en bas, d'accéder à cette élite parce qu'il y a une reconnaissance, parce qu'il y aura un certain nombre d'avantages qu'il faudra leur donner et parce que progressivement il faudra que ce soit reconnu comme étant la crème de notre arbitrage martiniquais.

Et ceux qui sont en haut, il faut qu'ils sachent aussi que pour rester en haut, il faut travailler, il faut se préparer physiquement et techniquement. Il faut respecter les grands principes qui sont énoncés dans cette charte et au-delà même de cette charte, les questions de courtoisie, de psychologie du sport. Lorsque l'arbitre arrive, qu'il salue les dirigeants, que l'arbitre, qui, au cours d'une saison n'aura pas rempli ses obligations ou n'aura pas pu rester à un certain niveau d'excellence, jugé par ses pairs, puisse redescendre dans la catégorie en-dessous. C'est comme cela que les choses se passent partout. C'est ainsi que cela se passe dans le sport. Les dirigeants aussi sont jugés. S'ils ne sont pas bons, on les change. C'est ce qu'il faut retenir.

Il y a régulièrement, depuis plusieurs années, des questions qui reviennent sur l'arbitrage, sur l'évaluation des arbitres, sur les sanctions aussi qui comme n'importe quel acteur, doivent pouvoir toucher les arbitres. C'est dans ce sens que nous avons travaillé avec la CRA pour que les choses avancent une fois de plus, en direction des bonnes pratiques.

Ce qui est proposé, c'est qu'il puisse y avoir un défraiement supplémentaire pour ces arbitres « Elite » lorsqu'ils arbitrent au centre qui serait de l'ordre de 15€ à 20€ de plus. L'enveloppe serait liquidable en deux fois sur la saison, en prenant en compte justement le respect des engagements qui sont contenus dans la charte.

Il y a quelque chose qui n'a pas été retenu mais qu'on avait proposé. Cela pourra évoluer : que ces arbitres d'élite puissent avoir l'obligation d'arbitrer un certain nombre de matchs en jeunes. C'est dit de manière peut-être pas suffisamment précise, il me semble dans la charte, mais arbitrer un certain nombre de matchs en jeunes. J'avais proposé : arbitrer un certain nombre de matchs également dans les divisions

inférieures pour que ceux qui sont considérés comme étant les meilleurs puissent aller voir aussi ce qui se passe dans d'autres environnements.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. Y a-t-il des observations sur cette question ?
Oui, vice-Président de l'USM, Roger EUSTACHE.

Monsieur Roger EUSTACHE (*vice-Président de l'Union Sportive Marinoise*)

Ce que je souhaite dire, c'est que je retiens deux choses. La Ligue doit créer une catégorie nouvelle d'arbitres « Elite ». La Ligue de Football de Martinique propose 10, la Ligue de Guadeloupe en propose 20. Je suppose qu'il y a peut-être une obligation pour la Ligue d'avoir des arbitres « Elite ».

Quand on dit cela, je crains toujours que l'on se sente obligé d'avoir des arbitres « Elite » et donc d'être toujours dans une course de faire monter des arbitres dans cette catégorie « Elite » sans se soucier de leur vraie formation et de leurs vraies capacités à exercer à ce niveau.

Je le dis parce que j'ai eu l'occasion d'échanger avec un arbitre, quelqu'un qui a arbitré pendant longtemps ici, qui était membre de la CRA, qui s'inquiétait de voir que de jeunes arbitres étaient propulsés très rapidement vers le haut parce qu'il y avait une nécessité pour la Ligue d'avoir un certain nombre d'arbitres dans une catégorie. Je dis attention. Ce n'est pas parce que nous avons fixé à 10 qu'il faut tout faire pour faire monter 10 parce qu'il faut avoir 10.

Je veux bien qu'il y ait une charte, qu'il y ait des vraies obligations qui soient fixées pour cette catégorie d'arbitres, mais je veux m'arrêter davantage sur la question de la formation parce que je crois que ce qui est fondamental, c'est la formation. La question de la promotion va se poser mais j'attacherai beaucoup plus d'importance à la formation et surtout attirer l'attention sur le fait de ne pas être tenté de faire monter rapidement, quand bien même tel ou tel se soit engagé dans l'arbitrage hier matin, on le fait monter parce qu'il faut que l'on ait 10 arbitres « Elite ». Ce n'est pas un procès d'intention, je dis attention. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Y a-t-il d'autres demandes d'observation ?
Avant que le Président PEREAU intervienne, je crois que la remarque du vice-Président de l'USM est très pertinente. Le choix aujourd'hui de la Ligue de Football de créer ce corps d'élite ne répond pas à un dispositif réglementaire. Ce n'est pas ce qui a motivé cela. Tu as parfaitement raison, on ne peut pas aujourd'hui créer une élite sans former ces arbitres tant du point de vue physique, que de la connaissance de la loi du jeu. C'est un tout.

Je crois que depuis quelques années, il y a un accent particulier qui est mis par la Commission régionale de l'arbitrage, à la demande du Conseil de Ligue pour essayer de former de nouveaux jeunes arbitres, pour les mener vers une catégorie « élite ». Mais avec une volonté de faire les choses dans le temps et faire les choses de manière graduée et cohérente. Là-dessus, tu as parfaitement raison. J'en veux pour preuve, par exemple, une dernière formation qui a eu lieu cette semaine, qui a pris fin à la Ligue de Football avec une formation à l'attention de tous les arbitres des zones françaises d'Amérique c'est-à-dire Guyane, Guadeloupe, Martinique. Une formation dispensée par la FIFA qui s'est déroulée en visioconférence, à laquelle ont participé une dizaine de jeunes arbitres martiniquais, qui, pour la plupart ne figurent pas dans la catégorie « Elite » parce qu'on a un projet de les amener progressivement, étape par étape, vers une excellence et cela passe par de la formation. Là-dessus tu as parfaitement raison.

Président PEREAU.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Pour rebondir effectivement sur la question de l'arbitrage. En soi c'est un projet : quel arbitre pour 2024 ?

Effectivement, on a beaucoup discuté avec la CRA sur le projet global parce que le projet global passe par la pépinière, les jeunes arbitres, avec un travail qui doit être fait et pas n'importe comment, avec des formateurs de jeunes arbitres, avec des tuteurs parce qu'il faut qu'il y ait du monde pour les accompagner le samedi matin, le dimanche matin sur les stades. Cela passe par la formation des formateurs parce que ce n'est pas n'importe qui et n'importe comment qui doit pouvoir former des arbitres qu'il soit jeune arbitre de Ligue ou qu'il soit arbitre senior. Cela passe par la féminisation de l'arbitrage, par la formation des superviseurs parce que là aussi cela s'apprend à superviser, à évaluer un arbitre. On est totalement d'accord.

D'ailleurs cette démarche en liaison avec la CONCACAF, avec la Fédération Française, avec nos amis de la CRA et dans le partenariat que l'on a aussi avec l'UNAF- il faut le dire puisque les relations sont excellentes jusqu'à présent avec l'UNAF. C'est ce travail que l'on essaie de faire. Il faut le dire en toute transparence. On a des observateurs. La question a été posée avec la CRA. Il faut qu'en proximité avec la Fédération, avec la CRA, on puisse se pencher très sérieusement sur la question de la formation continue des superviseurs qui sont amenés à évaluer les arbitres pour qu'on puisse toujours aller vers l'excellence. Tu as totalement raison.

Je termine sur la notion de mérite. Comme partout, je suis à l'aise pour le dire, le sport c'est cela. Il faut que la promotion se mérite. Cela ne sera pas dix pour faire dix. On sera très attentifs à ce qui sera mis en place pour que ceux qui accéderont à ce niveau dans le sens d'une émulation puissent être ceux qui sont méritants. C'est comme cela, il me semble, que les choses doivent être appliquées. Mais je profite de ton intervention qui est très pertinente. Heureusement que tu es venu ce soir. Tu as apporté beaucoup. On sera très attentif à ce qui sera mis en place dans le cadre de cette charte « arbitre Elite » et plus largement dans le projet arbitrage du football.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Le Président de l'Aiglon demande la parole.

Monsieur Hugues PARSEMAIN (*Président de l'Aiglon du Lamentin*)

Bonsoir tout le monde. Par rapport à la formation des arbitres, je pense qu'il faut insister dans nos clubs pour que cela se fasse parce qu'on a tendance à vouloir former que des jeunes footballeurs. On essaie de les emmener vers le haut niveau. C'est important que l'on en ait mais il faut que l'on se dise que dans le club, notre vocation n'est pas que sportive mais aussi éducative. Les jeunes arbitres qui seront formés chez nous pour devenir des arbitres de haut niveau (Régionale 1, Excellent et ensuite au niveau international), je trouve cela très intéressant. D'autant que ceux qui sont actuellement en formation ont 23, 24, 25 ans. Je trouve cela vraiment extraordinaire que nous ayons des arbitres aussi jeunes et qui arrivent à un niveau national voire international puisqu'ils sont amenés, quelques fois, Président, à intervenir au niveau de la CONCACAF, en Amérique ou ailleurs.

C'est très important de pouvoir motiver nos jeunes pour qu'ils aillent, pourquoi pas, vers la professionnalisation dans le corps arbitral. Peut-être qu'ils ne vont pas exercer qu'en Martinique, ils partiront le faire ailleurs mais c'est du plus pour nous parce que cela permettra de voir briller aussi la Martinique à travers ces jeunes arbitres. Pas seulement des jeunes footballeurs qui vont briller en tant que joueurs, mais des jeunes arbitres hommes et femmes. C'est important que l'on puisse mettre l'accent dessus.

C'est très difficile dans nos clubs de motiver les enfants pour qu'ils soient arbitres. Je crois que si on les motive à l'âge de 10 ans ou 11 ans, ils auront envie de le faire. Sur 10 qui vont être formés, il va en rester deux ou trois qui vont arriver en senior et peut-être que parmi les deux ou trois, il y en a un qui sera au niveau international et dans quelques années, nou kèy kontan wè timanmay tala, i formé kay nou épi an ni awbit internasyonal qui évolue à travers le monde.

C'est important. On essaie de mettre l'accent chez nous et de privilégier ces jeunes. Leur permettre de montrer ce qu'ils savent faire parce qu'après cela rejaillit sur les autres et cela permet d'avoir un meilleur comportement des équipes parce que ces jeunes qui sont en formation d'arbitre pourront dire : « Rété fè sik-là ! », « Sé pa kon sa ! », « Rèspèkté awbit-là ! » etc. Je pense que c'est important. La démarche est louable et je remercie la Ligue d'aller dans ce sens.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

On te remercie et ceux qui arrivent à un certain niveau, il faut qu'ils gardent la tête froide aussi, tout comme les joueurs ou les dirigeants ou tout autre acteur. Il faut toujours garder les pieds sur terre et savoir que quel que soit le niveau que l'on atteint dans le foot ou dans la vie, on n'atteint pas ce niveau tout seul, il y a toujours des gens qui ont été là pour vous aider, pour vous former et vous permettre d'arriver à ce niveau. C'est l'école de la vie aussi.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. On poursuit. Il nous reste un dernier point. C'est la présentation de la société ALEXS qui est un nouveau partenaire de la Ligue de football. Président, je te laisse le soin de faire cette présentation.

9. Présentation de la société ALEXS

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

On va surtout leur donner la parole. C'est le nouveau partenaire qui est un prestataire. On connaît l'importance de la communication aujourd'hui pour faire connaître le football pour que les observateurs, le public puissent savoir ce que vous faites dans vos clubs, puissent savoir comment cela se passe avec les joueurs, que l'on puisse s'ouvrir vers l'extérieur. L'ambition c'est d'amener à une communication de bonne qualité mais c'est aussi, au travers de la communication de s'enrichir et d'enrichir la pratique, la discipline par des choses liées au marketing.

Monsieur Axel GOLD-DALG et Madame Céline CORIDON (société ALEXS) sont deux jeunes qui, avec leurs collaborateurs, ont de grandes idées et font des choses non seulement pour le foot mais plus largement pour le sport en tant qu'experts de la communication. On va passer la parole à Axel (*GOLD-DALG*). C'est un homme de communication. On va lui donner cinq minutes.

Madame Céline CORIDON (*société ALEXS*)

Bonsoir tout le monde. Céline CORIDON, associée avec Monsieur GOLD-DALG dans la structure ALEXS qui signifie Agence Les Experts du Sport. Nous sommes spécialisés dans la conception de produits sportifs entre autres et on intervient également dans la partie promotion du sport, notamment avec la Ligue de Football, comme Monsieur PEREAU vous l'a dit.

On a commencé il y a un an avec la Ligue de Football à travers l'action pour les Matinino (campagne de collecte). On a eu quelques mois de campagne. Une campagne qui nous a permis de mettre en place pas mal d'actions, de nous mettre en interaction avec le monde de l'entreprise également. On a une vision du sport comme un véritable levier économique en plus de la partie vecteur social, etc. On est également auprès de la Ligue pour un accompagnement en communication et on vous assiste également dans la recherche de partenaires, notamment avec le Crédit Agricole par exemple.

Je vais passer le micro à Monsieur GOLD-DALG sinon je serai trop longue.

Monsieur Axel GOLD-DALG (*société ALEXS*)

Bonsoir à tous. Certains me connaissent dans mon engagement bénévole au niveau du football. C'est ma formation de base. Je suis issu du football et même professionnellement également formé dans les métiers du sport. Avec ce premier volet avec la Ligue en tant que bénévole, cela nous a permis de nouer une relation de confiance.

Je vais vous développer un peu nos missions pour que vous compreniez bien que c'est vraiment de la communication externe. Quand on dit communication externe, c'est la communication envers le grand public. Pourquoi je le précise ? Parce que tout ce qui est communication en direction des clubs avec la Ligue, cela reste du champ de compétence du Secrétaire Général. Toutes les questions de communication entre la Ligue et les clubs, cela reste dans l'usage avec le Secrétaire général.

Nous intervenons au niveau de la communication pour le grand public c'est-à-dire donner les informations, assurer la promotion et la visibilité par l'image (c'est du contenu que l'on produit pour la Ligue). C'est pour cela que vous allez voir souvent sur le terrain des photographes, des collaborateurs. Vous allez voir Marc assez souvent. Il y a Yann également. Nous ne sommes pas que deux sur ces missions.

Pourquoi avoir fait appel à nous ? Clairement, aujourd'hui, la communication c'est le justificatif. La Ligue de Football génère forcément des ressources, à des aides envers des institutions et également maintenant avec des partenaires. Pourquoi je dis que ce sont des justificatifs ? Au-delà de donner des documents administratifs pour prouver l'utilisation des sommes, c'est par la communication, par l'image que le partenaire, que l'institution sait si l'action a été mise en œuvre. C'est dans ce cadre que la Ligue a fait appel à nous.

Autre chose. Je disais que nous sommes des collaborateurs mais également nous souhaitons nous appuyer sur vous. Vous êtes également nos collaborateurs. J'ai déjà échangé avec certains d'entre vous, avec certains Présidents de clubs de R1. On leur a soumis le souhait finalement de nous mettre en relation avec ceux qui communiquent au sein de leur club. Pourquoi ? Parce que l'on souhaite mettre en avant la Ligue mais également tous les acteurs du football. On rentre dans cette dynamique avec le Conseil de Ligue qui a cette volonté également de mettre en avant tous les acteurs du football. C'est un peu cette démarche.

Je ne serai pas plus long. C'est vrai que la communication, comme on le disait, cela permet également d'attirer les partenaires. C'est pour cela que nous sommes aussi sur le volet « recherche de partenaires ». C'est cet ensemble qui fera qu'au sortir de toutes les saisons, de toutes les actions, le grand public, les institutions pourront reconnaître la qualité des actions et des acteurs dans la pratique du football.

On remercie la Ligue de la confiance qu'ils nous portent parce qu'ils nous laissent une assez grande latitude – j'espère que ce n'est pas un cadeau empoisonné – mais c'est vrai qu'ils nous font confiance sur toutes nos initiatives. Ils sont à l'écoute de nos propositions. On essaie finalement de donner un peu plus d'ampleur à la visibilité au niveau des actions du football.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci. Je vais présenter aux membres de l'Assemblée le projet de motion que notre vice-Président Fred (*MIRAM MARTHE-ROSE*) a rédigé. Le temps que je fasse la manipulation, je te laisse le soin de porter une autre information aux Présidents de clubs.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Ou je vais commencer à conclure parce que les yeux commencent à se fermer. Je suis vraiment satisfait avec les camarades et vous-mêmes, je pense, de la qualité de la tenue de cette Assemblée générale avec la tonne d'informations qui a pu être diffusée, les échanges et les propositions qui ont pu être faites.

Quelques éléments d'informations rapidement. Vous savez que la section d'excellence sportive a ouvert avec des recrutements de cet encadrement qui sont en train d'être finalisés. Cette section d'excellence sportive qui est basée au collège de Perrinon est encadré par trois éducateurs principaux : Mario BOCALY qui est responsable de cette section, Patrick CAVELAN qui est dans le cadre d'un temps partiel et suite au fait qu'il avait postulé sur le poste d'adjoint est recruté pour une durée déterminée (10 mois) le temps que les choses se mettent en place et un jeune qui est recruté, Monsieur Gilles PRECART qui est le deuxième adjoint sur cette section d'excellence sportive. Bien évidemment sous l'autorité du Directeur Technique régional, Monsieur Jocelyn GERMÉ et également avec la supervision du responsable du CERFA, c'est-à-dire le centre d'élite régional du football aux Amériques, Monsieur BODINEAU qui est basé en Guadeloupe. Voilà un peu les nouvelles sur cette section d'élite qui a débuté, qui a vocation à être l'équivalent d'un véritable pôle espoir fédéral en Martinique avec une promotion de 22 jeunes.

Quelques mots rapides aussi sur le CERFA puisque vous savez que dans ce centre d'élite pour les secondes, premières, terminales, nous avons 5 jeunes martiniquais qui ont intégré le CERFA au lycée de Baimbridge avec internat au lycée de Bainbridge et pratique en sport étude aménagée, tous les jours. Ces

jeunes vont participer aux compétitions du football guadeloupéen : les plus jeunes (secondes) au Championnat Elite U19 et pour les plus âgés (premières et terminales) au Championnat de régionale 1 de la Ligue de Football de la Guadeloupe.

Il y a eu des petits soucis en début de CERFA puisqu'il y a eu un certain nombre de positifs COVID, notamment deux des jeunes guyanais. Le premier match du CERFA FC a dû être repoussé compte tenu de cette situation sanitaire. On suit cela de très près avec la famille et avec nos techniciens, ici, en Guadeloupe et en France, sur l'évolution de cette affaire.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Je vais vous lire le projet de motion rédigé par notre ami Fred (*MIREAM MARTHE-ROSE*) pendant que nous débattons.

« Motion du football martiniquais relative à la participation des clubs d'Outre-mer à la Coupe de France 2020-2021.

Réunis en Assemblée générale ordinaire le mercredi 23 septembre courant, les Présidents de clubs de la Ligue de Football de Martinique informés de l'intention de la Fédération française de Football de remettre en cause la participation des clubs de l'Outre-mer qualifiés pour le huitième tour de la Coupe de France, compte tenu de la situation sanitaire qui pourrait se dégrader :

*Considèrent que l'envoi du courriel par un administratif de la FFF ne peut être toléré...
Estiment que cette communication relève d'un membre élu des instances fédérales,*

Déplorent qu'une telle extrémité ne soit déjà envisagée sans la moindre concertation préalable,

Considèrent que cette issue sportive relèverait une fois de plus d'une absence de reconnaissance équitable du football d'Outre-mer,

Considèrent que le préjudice financier, moral et culturel d'une telle démarche inique aggraverait la situation déjà préoccupante de nos clubs,

Exigent le respect de l'équité, de la continuité territoriale ainsi que les règles et les valeurs édictées par la Fédération,

Mandatent le Président Samuel PEREAU pour exprimer à la réunion des Présidents de clubs d'Outre-mer du vendredi 24 septembre, l'exigence d'une meilleure considération du football martiniquais ».

Monsieur Guy TIRCY (*Président de l'Intrépide Club*)

Président, une dernière chose. Lors de la visioconférence, tu seras tout seul ou tu seras assisté ? Ce serait intéressant même si les personnes qui t'accompagnent ne parlent pas mais de voir qu'il y a du monde.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

C'est ce que j'ai expliqué au début. Ils savent que cela va être chaud. Ils ont demandé que ce soit uniquement les Présidents qui participent. Je peux vous montrer le courriel. Effectivement, demain, ce ne sera pas les administratifs qui seront là, ce sont les élus qui seront là. Noël LE GRAËT ne sera pas là mais c'est notamment le Président de la Ligue du Football amateur qui va piloter cette visioconférence.

Faites-moi confiance, comme d'habitude, je serai assez offensif sur cette affaire. Mais je vous l'ai dit, je suis le vilain petit canard de la Fédération et parfois peut-être qu'ils le font sentir désormais. Mais il faut que l'on reste debout. Merci.

Jean-Claude (*VARRU*).

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

Il te reste à conclure, Président.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Un grand merci et on vous souhaite de rentrer en toute sécurité dans vos familles et de faire attention avec toutes les petites bêtes qui traînent en ce moment.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Président lève la séance. Il est 23 heures 00.

Le Président



Samuel PÉREAU

Ligue de Football de Martinique
2, rue Saint-John PERSE - Môme Tartenson
B.P. 307 - 97203 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél 0593 72 89 89 - Fax 0596 63 14 99
SIRET 314 291 717 0028 - APE 9312 Z
secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

Le Secrétaire Général



Jean Claude VARRU